

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, j'aimerais commencer par la Commission canadienne du blé qui, je le sais, fera l'objet d'une discussion. Je suis heureux de participer au débat et je traiterai maintenant volontiers de la Commission. Mais, dans ce cas, je voudrais d'abord faire une brève déclaration.

**M. le président:** A l'ordre, s'il vous plaît. Le comité consent-il à discuter maintenant de la Commission canadienne du blé?

**Des voix:** Entendu.

**M. Olson:** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Faudra-t-il qu'un crédit du ministère du Commerce soit mis en délibération pour que la discussion soit recevable?

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, les crédits intéressant la Commission canadienne du blé, qui relève maintenant de moi, sont des crédits statutaires. Il n'est pas nécessaire de les mettre en délibération, au sens ordinaire du terme, mais ils doivent recevoir l'approbation statutaire. Si j'ai fait ma première proposition, c'était par souci d'aider le comité dans l'examen des prévisions budgétaires du ministère des Finances, d'abord, et des crédits de la Commission, ensuite. Je suis prêt à procéder de la façon qui plaira au comité, mais si nous abordons la Commission canadienne du blé à l'occasion du crédit n° 1, je désire faire une brève déclaration.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur le président, je crois qu'il serait plus logique que nous commencions par discuter des crédits du ministère des Finances, puisque ce sont ces crédits-là que nous étudions présentement. Après, je ne verrais aucune objection à revenir sur les crédits de la Commission canadienne du blé. Je suis d'avis qu'on devrait commencer par étudier les crédits du ministère des Finances.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur le président, nous voulons hâter nos travaux et le ministre s'est montré bien disposé à faire débattre cette question en marge du crédit n° 1. Rien n'empêche les députés d'aborder ici d'autres questions s'ils le désirent. Je ne vois aucune objection à la méthode proposée. Nous voulons collaborer. Nous voulons que l'examen se fasse bientôt et ne soit pas prolongé inutilement. Donc, à peu près tout le monde devrait vouloir aborder la question de la Commission du blé en marge du crédit n° 1.

[M. le président.]

**M. le président:** Tous les membres du comité sont-ils prêts à laisser soulever la question de la Commission du blé en marge du crédit n° 1?

**Des voix:** Entendu.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, je vais consacrer une partie de mon bref exposé à la question de procédure soulevée, l'autre jour, quand j'ai suivi la pratique parlementaire logique, à mon sens, pour essayer de déposer, à l'appel des motions, le décret ministériel du gouvernement canadien approuvant le paiement final de la Commission du blé, ainsi que le communiqué transmis ce jour-là aux journaux par la Commission du blé. Dans des remarques faites hors de la Chambre, des députés de l'opposition m'ont accusé d'arrogance, de lâcheté et d'autres qualités que je suis un peu trop modeste pour rappeler ici. Permettez-moi de plaider non coupable et d'expliquer le motif de mes actes.

Je me suis inspiré de raisons que j'estime être excellentes, et qui devraient plaire aussi à la Chambre. Après avoir assumé la charge de la Commission canadienne du blé en 1963, je me suis occupé, en particulier, de définir les responsabilités propres à la Commission aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé et les responsabilités du ministre comptable à la Chambre de l'activité de cet organisme.

Les députés se souviendront peut-être que lorsque j'ai pris la Commission à charge, j'ai modifié considérablement la façon de traiter avec elle. Au début, et surtout sous le gouvernement précédent, il y a eu tendance de la part du ministre à semer la confusion quant au partage des responsabilités entre lui-même et la Commission canadienne du blé. Je n'étais pas ici pour entendre les déclarations, mais il est très difficile de savoir, en lisant ce qu'a dit le ministre compétent d'alors, s'il vante les réalisations de la Commission ou s'en attribue le crédit.

Quand j'ai assumé mes fonctions, j'ai décidé que je tenterais, si possible, d'éclaircir ces rapports dans l'esprit des agriculteurs, des députés et du public en général. J'ai d'abord consulté les dossiers pour voir quelle pratique on avait suivie dans le passé. Ma première déclaration à la Chambre au sujet de la Commission canadienne du blé, et je m'en suis tenu à cette formule depuis, était très différente de toutes celles faites antérieurement par n'importe quel ministre comptable de la Commission. J'ai dit que la Commission faisait une déclaration à Winnipeg ce jour-là.